 <b>UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE</b>	<b>STANDARD DE CONSTRUCTION</b>	
	<b>POSE DE CABLES</b>	<b>16106</b>

## **PARTIE 1 - GÉNÉRALITÉS**

Non applicable

## **PARTIE 2 - PRODUITS**

Non applicable


## **PARTIE 3 - EXÉCUTION**

### **3.1 POSE DE CABLES EN CONDUITS**

- 3.1.1 Poser les câbles dans les conduits, selon les indications.
- 3.1.2 Il est interdit de tirer des câbles épissés dans les conduits.
- 3.1.3 Poser simultanément tous les câbles passant dans la même canalisation.
- 3.1.4 Pour réduire la tension de tirage, utiliser des lubrifiants approuvés par l'ACNOR et compatibles avec l'enveloppe extérieure du câble.
- 3.1.5 Pour permettre d'assortir plus facilement les câbles de commande multiconducteurs à code de couleurs, toujours les dérouler dans le même sens durant la pose.
- 3.1.6 Une fois la pose des câbles terminée, obturer les extrémités des conduits au moyen d'un produit conçu pour le scellement des conduits.

### **3.2 CONTROLE DE LA QUALITE SUR LE CHANTIER**

- 3.2.1 Faire les essais conformément aux prescriptions de la section 16010 - Électricité - Prescriptions générales.

 <b>UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE</b>	<b>STANDARD DE CONSTRUCTION</b>	
	<b>POSE DE CABLES</b>	<b>16106</b>

### **3.3 CONDUITS ET CABLES EN TRANCHEE**

3.3.1 Tous les câbles et conduits à enfouir seront déposés sur un lit de sable. Ils seront recouverts d'un minimum de 330 mm de sable. De plus, un ruban protecteur indiquant DANGER CÂBLES ENFOUIS sera déposé à 450 mm des conduits.

### **3.4 INSTALLATION DE CABLAGE**

3.4.1 Lors de l'installation de nouveaux câbles, l'entrepreneur est responsable d'ouvrir et de refermer les plafonds après les travaux.

3.4.2 À moins d'obtenir une autorisation spécifique, aucune installation de câblage en surface n'est permise.

3.4.3 Avant d'ouvrir les murs et/ou les plafonds, les installateurs devront consulter un technicien du Service des immeubles qui leur indiquera le trajet à suivre de même que les endroits accessibles pour permettre le passage des fils.

3.4.4 Tous les nouveaux fils doivent être attachés par groupe à tous les cinq pieds avec des attaches de type "ty-rap" en nylon 6/6 ou l'équivalent approuvé.

3.4.5 Chaque groupe de fils ainsi que tous les fils sortants doivent être identifiés à tous les 15 mètres ainsi qu'à la jonction des murs qu'ils traversent.

3.4.6 Leur travail terminé, les installateurs devront faire une demande d'inspection au technicien du Service des immeubles et prévoir une période de vingt-quatre heures avant sa visite. Aucun mur ni plafond ne seront refermés sans avoir obtenu au préalable l'autorisation de ce technicien.

### **3.5 INSTALLATION DE CONDUITS ET DE CABLES**

3.5.1 Installer les conduits et les manchons avant la coulée du béton. Pour les manchons traversant le béton, utiliser du tuyau en acier, série 40, de diamètre permettant le libre passage de conduits et dépassant le béton de 50 mm de chaque côté. Remplir l'espace laissé libre par un composé ignifuge approuvé à cet effet, tel 3M ou intumex de Tremco.

3.5.2 Installer les câbles, conduits et raccords qui doivent être noyés ou recouverts de plâtre, en les disposants de façon soignée contre la charpente du bâtiment de manière à réduire au minimum l'épaisseur de la fourrure.

3.5.3 Tous les conduits et câbles doivent être perpendiculaires aux lignes du bâtiment.